

DÉNOMINATION

de la « Rue de Bourgogne » et de la « Rue du Dauphiné ».

Du 22 septembre 1933

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu l'opportunité de donner une dénomination à deux artères nouvelles dans le quartier du Champ-de-Course;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments, du 9 octobre 1931;

Vu les propositions du Service des Archives d'Etat en dates des 8 août et 8 septembre 1933, sur la demande du Département des travaux publics;

Vu le préavis favorable formulé par la Ville de Genève, en date du 15 septembre 1933;

Sur la proposition du Département des travaux publics;

ARRÊTE :

De donner:

1) le nom de « Rue de Bourgogne » à l'artère comprise entre l'avenue Wendt et la route des Franchises;

2) le nom de Rue du Dauphiné à l'artère comprise entre la route de Lyon et l'avenue Soret.

Certifié conforme:

Le Conseiller d'Etat délégué: A. DESBAILLETS.